

CODE ANIMAL ANIMAL

Communiqué de presse

Strasbourg, le 24 mars 2016

Manifestation des cirques : Code animal donne une voix aux animaux

Aujourd'hui, une centaine de cirques dits « familiaux » manifestent à Paris et défilent sur le périphérique pour protester contre le refus, de plus en plus fréquent, des villes à les accueillir. Ces cirques se disent en détresse et s'inquiètent pour leur avenir.

À l'heure actuelle, sur les 36 000 communes françaises, **au moins 21 ont pris la décision d'interdire l'installation de cirques avec animaux** sur leur territoire, <u>dont six depuis le début de l'année</u>. Le mouvement semble ainsi s'accélérer. Un mouvement qui ne vise en aucun cas la disparition des arts du cirque, mais bien celle de la souffrance animale.

Par ces délibérations, les communes se positionnent en effet **avec force en faveur de la fin de l'exploitation des animaux sous le chapiteau,** en faveur d'une évolution du cirque traditionnel vers un cirque moderne, n'asservissant pas l'animal à des fins de divertissement.

Depuis des années, Code animal rappelle que **la majorité des cirques ne respectent pas <u>la réglementation</u> <u>en vigueur</u>, déjà insuffisante au regard <u>des besoins physiologiques des animaux captifs</u>. Nous ne contestons pas le fait que certains cirques soient attachés à leurs animaux. Mais attachement et respect ne vont pas forcément de pair.**

La <u>passe d'armes récente</u> entre le maire de La Ciotat et le président du Syndicat national du cirque, Gilbert Edelstein, également directeur du cirque Pinder, a de plus mis en exergue **la violence du discours** de ce dernier, ainsi que l'absurdité de ses arguments.

Non, naître en captivité ne change pas les besoins d'êtres vivants sensibles, condamnés à exécuter toute leur vie des numéros contre-nature, qui les blessent physiquement et psychologiquement.

Non, le cirque ne se résume pas aux numéros avec animaux. Les arts du cirque sont riches et multiples et la ménagerie n'est qu'un apport colonial de ces cirques dits « traditionnels », venus à exploiter des animaux arrivés dans les mêmes bateaux que les humains que l'on « importait » naguère.

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.





<u>Au niveau mondial</u>, **23 pays interdisent d'ores et déjà totalement la présence d'animaux,** sauvages ou non, dans les cirques. Rien qu'en Europe 17 pays ont prononcé une interdiction ou une restriction en la matière, tandis que **notre voisine allemande <u>travaille actuellement</u> à une telle interdiction.** Des décisions motivées par la souffrance avérée des animaux captifs des cirques, comme l'a rappelé <u>la Fédération des vétérinaires d'Europe</u>.

La fin des ménageries en France est proche, c'est un fait. Demander une nouvelle charte d'accueil pour les cirques avec animaux ou bloquer la capitale **ne réglera pas le problème de la détresse animale.** Quant à la survie des cirques, elle passe par le retour aux fondamentaux et donc par l'abandon de l'utilisation de ces animaux sauvages, reliquat d'un sombre passé colonial.

Contact

• Franck Schrafstetter, président de Code animal : info@code-animal, 06 14 82 21 84

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.